



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-huitième session

Georgetown (Guyana), 11-13 et 18-21 mars 2024

Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile

1. Dans la perspective de la 38^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous – agriculteurs familiaux et agricultrices familiales, paysans et paysannes, peuples autochtones, artisans pêcheurs et artisanes pêcheuses, cueilleurs artisanaux et cueilleuses artisanales, consommateurs et consommatrices, personnes d'ascendance africaine, femmes, jeunes et mouvements populaires urbains – qui avons toujours lutté pour la souveraineté alimentaire, l'amélioration des conditions de vie et la paix dans les territoires dans le but d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et les inégalités, nous sommes réunis les 28 et 29 février 2024.
2. Considérant que:
 - a) dans notre région, plus de 40 millions de personnes souffrent de la faim et 180 millions de personnes sont en situation de pauvreté;
 - b) de multiples crises aggravent les inégalités et les conflits concernant les terres, l'eau et les territoires (hydriques et terrestres), accentuent l'appauvrissement de la biodiversité, exacerbent la crise climatique, nuisent à la santé des populations et les marginalisent.
 - c) la mainmise des entreprises et les fausses solutions présentées par les grandes sociétés limitent la participation sociale et elles-mêmes ne parviennent pas à faire évoluer ces dynamiques systémiques qui ont un impact profond sur nos territoires, notre souveraineté alimentaire et nos vies.
3. Nous, organisations de la société civile, déclarons aux États membres que:
 - a) Nous exigeons que les pays soutiennent résolument la production efficace, inclusive et durable en donnant la priorité à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire et en favorisant la production, la fourniture et la commercialisation d'aliments sans produits agrochimiques ni additifs, tout en renforçant l'économie populaire, solidaire et territoriale;
 - b) Pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, il est indispensable que la gouvernance des terres et des territoires soit assurée par les populations et nous demandons donc davantage de volonté politique et un accroissement du budget public afin de concrétiser des politiques visant à nous libérer de la faim et à produire des informations qui favorisent la défense des populations, la production et le commerce

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

d'aliments à des prix équitables et des cadres juridiques fondés sur la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation.

- c) Nous appelons à la création de comités nationaux traitant de l'agriculture familiale paysanne et autochtone, de thèmes transversaux tels que les femmes et les jeunes et de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, assortis de plans d'action en faveur d'un développement rural durable, bénéfique et solidaire. Ces instances doivent favoriser:
- i. la participation de toute la société, sans l'interférence des entreprises, le but étant de concrétiser des droits, des politiques publiques différenciées, des réformes agraires justes et la souveraineté alimentaire des populations, ainsi que des garanties quant à l'application du consentement libre, préalable et éclairé;
 - ii. la propriété et la gouvernance des terres, territoires, mers, cours d'eau et autres biens communs;
 - iii. le financement de l'action climatique;
 - iv. la protection des semences autochtones;
 - v. l'assistance technique, les achats publics et la commercialisation de produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, sur la base d'approches agroécologiques, intersectionnelles, générationnelles et prenant en compte la question du genre; et
 - vi. la reconnaissance du soin en tant que centre de reproduction de la vie, en tenant compte du rôle moteur que jouent les femmes et les jeunes ruraux.
- d) Nous demandons que, pour réduire les inégalités et la pauvreté rurale et favoriser la résilience, soient mises en œuvre des politiques de renforcement des capacités fondées sur la souveraineté alimentaire, que l'on tienne compte de l'interculturalité et que l'on investisse dans les politiques favorisant les associations et les coopératives, les achats publics et la fourniture d'aliments, tout en faisant participer davantage les femmes et les jeunes à la prise de décisions. Nous demandons également une révision des accords de libre-échange afin de préserver nos territoires et nos pratiques productives, économiques, culturelles et environnementales et de garantir ainsi la souveraineté alimentaire.
- e) Nous recommandons de faire de la «gouvernance alimentaire» une priorité régionale. À cette fin, nous appelons à la création d'un mécanisme régional participatif et multisectoriel permanent qui participe à tout le cycle des politiques de la FAO, évalue des scénarios et des politiques publiques nationales spécifiques, élargisse les partenariats aux fins du dialogue sur les politiques aux niveaux régional et local, produise et diffuse des données prenant en compte les sciences, pratiques et savoirs ancestraux et recommande des instruments de politique générale axés sur la souveraineté alimentaire.
- f) Nous rappelons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les instruments internationaux tels que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, la résolution de la 5^e Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ainsi que d'autres cadres, et de les intégrer dans d'autres espaces qui garantissent nos droits, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

- g) La gouvernance des données doit permettre de garantir le droit fondamental à une alimentation adéquate. L'utilisation des technologies numériques doit être accessible et inclusive et revaloriser les connaissances traditionnelles et la participation sociale et, dans le même temps, il faut reconnaître que les populations sont les détenteurs des droits sur les données et les connaissances qu'elles produisent. Nous appelons à promouvoir les processus de formation et l'accès à des innovations technologiques adéquates, adaptées culturellement et qui respectent la propriété intellectuelle des données, des connaissances et des systèmes des populations.
- h) Nous, organisations de la société civile, réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer à la création d'instruments offrant des solutions politiques qui garantissent les droits des populations, ce pour quoi il nous est essentiel de préserver nos territoires et nos biens communs. Nous demandons donc à la FAO d'organiser une nouvelle Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR +20).
4. Enfin, nous demandons à participer réellement à l'élaboration du rapport de la Conférence régionale et souhaitons que la FAO compte sur nos contributions tout au long du processus d'établissement et de mise en œuvre de ses priorités régionales.